

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>6</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>6</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>6</i>
<i>Dominique DESQUINS.....</i>	<i>6</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>6</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>7</i>
DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SÈVRES - MODIFICATION.....	8
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>9</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>9</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>9</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>9</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>10</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>10</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>10</i>
ORGANISMES EXTÉRIEURS - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SPÉCIAL À LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT	11
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>13</i>
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION DE LA VALLÉE DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS (SYRLA) - MODIFICATION DES STATUTS.....	14
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>16</i>
CONVENTION DE MUTUALISATION DU CABINET - AVENANT N°1	17
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>21</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>21</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>21</i>

DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC L'INSTANCE RÉGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS).....	170
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>172</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>172</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>172</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>172</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>172</i>
ORGANISATION DE NIORT PLAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE.....	173
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION VERTIGES.....	174
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Alain BAUDIN.....</i>	<i>176</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>176</i>
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....	177
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>179</i>
<i>Romain DUPEYROU</i>	<i>179</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>179</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>179</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>179</i>
SUBVENTION FORFAITAIRE DE LA RÉGION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU LIVRE POLAR "REGARDS NOIRS" 2015.....	180
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE - SOLDE.....	181
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>182</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>182</i>
PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2015-2017 ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.....	183
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>185</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>185</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>186</i>
RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2013-2014	187
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>188</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>188</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>188</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>188</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>188</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>189</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>189</i>
ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS DE MADAME MARIE POLEST.....	190
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>192</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>192</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>192</i>

REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT - LOT N°2 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ACIER - EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS.....	193
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - LOCAL DE LAVAGE - AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	195
STADE RENÉ GAILLARD - INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ACCESSIBILITÉ - AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE NOUVELLE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.....	196
CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION DES CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE CHANTIER ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE).....	197
AÉRODROME DE NIORT MARAIS-POITEVIN - CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET DE FOURNITURE DU CARBURANT D'AVIATION JET-A1 ET AVGAS100LL - AVENANT DE TRANSFERT.....	199
CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE LA GRANDE SALLE - LOT 2 - AVENANT N°1	200
DIVERS BÂTIMENTS - MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET CLIMATIQUES - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.....	202
DIVERS ÉQUIPEMENTS - RÉNOVATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX	204
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>206</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>206</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>206</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>206</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>206</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>206</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>206</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de subventions aux associations culturelles, deux types de subventions. Une subvention pour les conventions d'objectifs et une subvention pour les manifestations exceptionnelles. Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver ces subventions aux différentes associations présentées.

Romain DUPEYROU

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

C'est enregistré. Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Pour les subventions annuelles récurrentes, je constate à nouveau que nous n'avons pas le montant des subventions de l'année précédente, par conséquent je refuse de participer au vote.

Monsieur le Maire

C'est noté. Même réponse que tout à l'heure.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-265

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION FORFAITAIRE DE LA RÉGION POUR
L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU LIVRE POLAR
"REGARDS NOIRS" 2015**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort porte depuis 2010 un festival du livre polar, « Regards Noirs ». Le festival s'étoffe : 3 jours, 18 auteurs et un partenariat élargi.

La Région Poitou-Charentes a décidé d'intervenir en faveur de l'accès de tous à la culture et pour soutenir l'emploi artistique et culturel.

Les objectifs de la Région sont de favoriser le développement de manifestations et de salons de qualité en Poitou-Charentes : promotion du livre, développement de la lecture, soutien de la création, ancrage de la manifestation dans son territoire.

La Région accorde à la Ville de Niort une subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € pour l'organisation de la manifestation qui s'est déroulée du 05 au 08 février 2015 à Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la Région Poitou-Charentes dans le cadre du festival du livre polar « Regards Noirs » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 5 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-266

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS -
L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR
LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE - SOLDE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la mobilité européenne.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 191 000 € pour l'année 2015.

Un acompte de 76 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention, soit 115 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2015 entre la Ville de Niort et l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 115 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	8

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une subvention liée à la convention d'objectifs pour l'Escale. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention et verser à l'association le solde de la subvention, soit 115 000 €.

Amaury BREUILLE

Je ne prends pas part au vote.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-267

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2015-2017 ENTRE
LA VILLE DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA CAISSE
DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général, du développement économique et territorial. Cette volonté se traduit par une participation soutenue et active dans le cadre des réflexions et projets portés par les collectivités territoriales, à la fois pour affirmer des ambitions de développement et pérenniser l'accompagnement des acteurs publics dans le cadre de la définition des projets et axes stratégiques d'intervention.

Parmi les axes d'intervention, les priorités suivantes sont affirmées notamment pour anticiper et accompagner les évolutions relatives aux phénomènes de transition :

- la transition écologique et énergétique ;
- la transition territoriale ;
- la transition numérique ;
- la transition démographique.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort conduisent conjointement des projets innovants en faveur de l'attractivité du territoire. A ce jour et dans ce contexte précis, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et la CDC souhaitent asseoir un partenariat de réflexion et d'aide à la décision qui repose sur les enjeux stratégiques suivants :

- favoriser l'optimisation des bâtiments publics en matière d'efficacité énergétique ;
- participer au contrat de Ville et à son volet renouvellement urbain notamment sur les études à conduire en matière économique, commerciale et de services. Le partenariat portera sur la nouvelle géographie prioritaire concernant les quartiers Pontreau /Colline Saint-André, Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie ;

- en matière de développement économique et d'attractivité, les réflexions dédiées à l'émergence de sites à enjeux / de projets innovants / consolidation d'équipements structurants, à la valorisation du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et au déploiement de la filière numérique ont été définis comme axes prioritaires de réflexion.

Les dimensions d'ingénierie sur ces projets peuvent être soutenues financièrement, par l'apport d'expertise ou d'outils spécifiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et la Caisse des Dépôts et consignations ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer toute pièce relative à chacun des dossiers de subvention individualisée par opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est une convention qui a déjà été proposée au vote de la communauté d'Agglo, qui a émis un avis positif, un vote positif plus exactement. Il s'agit d'une convention importante, je regrette que l'heure tardive nous empêche peut-être de trop la développer mais chacun aura pu en prendre connaissance. C'est un conventionnement pour un grand nombre d'études qui rentrent dans le cadre des enjeux stratégiques que la Ville de Niort, la CAN et la Caisse des Dépôts se sont fixés en matière énergétique pour les bâtiments, en matière de politique de la Ville pour nos trois quartiers et en matière de développement économique à travers un certain nombre de réflexions et d'actions que nous allons mener. La Caisse des Dépôts est évidemment, on le sait, prêteur, mais elle est aussi investisseur et c'est à ce double titre que les études sont menées et cette convention, si vous acceptez, sera signée le 7 juillet prochain. Un grand nombre de projets d'études sont mentionnés dans cette convention qui vous est livrée en annexe. Cela appelle-t-il des remarques ? Oui, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Vous l'avez rappelé, cette convention a été votée en Conseil d'Agglo récemment, malheureusement je n'avais pas pu en prendre connaissance, donc je n'ai pas pu formuler de remarques, je me suis abstenu. J'en ai quelques unes mais je me limiterai à un des points compte tenu de l'heure tardive, ça porte sur le site Gare, sur lequel j'aimerais avoir plusieurs précisions de votre part. La première, puisque je vois mentionné, de ce point de vue là le projet n'a pas changé, l'hypothèse d'un pôle tertiaire et santé sur ce site, donc je voulais savoir quels sont à ce jour les contacts partenariaux et j'allais dire, l'ambiance générale, enfin quel est le regard que portent les différents acteurs de la santé susceptibles de s'intéresser à ce projet, est-ce les premières pistes sont favorables ou pas ? La deuxième question qui me semble plus stratégique pour ce projet encore, c'est la question de la position de SNCF Gares et Connexions et de Réseau Ferré de France (RFF), enfin ex Réseau Ferré de France, qui a encore changé de nom, mais quelle est leur position aujourd'hui ? On s'est longtemps heurté à une position, on va dire très patrimoniale en particulier de RFF qui, bien conscients qu'ils avaient des terrains en cœur de Ville à proximité d'une gare lesquels allaient gagner en valeur foncière au fil des années, ne voyaient aucun intérêt à les céder, quelque soit le prix, aux collectivités intéressées, pour favoriser un tel projet. C'est une situation que je trouve assez déplorable de la part de cette structure qui n'a plus beaucoup, je trouve, le souci de l'intérêt public, j'espère que cette position a évolué, mais...

Monsieur le Maire

Eh bien je vais vous en faire part, si vous me permettez.

Amaury BREUILLE

Eh bien je vous écoute sur ces deux points, Monsieur le Maire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

On aurait pu le dire en deux phrases. Les institutions de santé sont bien sûr favorables et deuxième réponse, SNCF Gares et Connexions est actuellement contacté et une convention de veille foncière est en projet, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Voilà. Merci. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adoptée.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-268

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES
BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC - SAISON 2013-2014**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a délégué dans le cadre d'un affermage l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux à la société IDEX ENERGIES pour une durée de 8 ans.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte-rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le rapport annuel, établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales et comportant l'ensemble des éléments définis à l'article R 1411-7 du même Code.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le contrôle du service public délégué est assuré directement par les services municipaux.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 a été remis par la société IDEX ENERGIES en décembre 2014.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la ville et examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 23 juin 2015.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux,

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux du rapport annuel pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;
- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de l'affermage.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport annuel du délégataire du service public

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de délégation de service public concernant le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux. Le rapport annuel porte sur l'exercice d'exploitation du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et a été remis par la société IDEX ENERGIES.

Amaury BREUILLE

Je sais qu'un certain nombre de collègues vont y voir une volonté d'obstruction, ce n'est pas le cas, je vais même faire au plus près, au plus rapide. On a eu un débat très-très approfondi en commission des services publics locaux sur cette délégation de service public. Je renvoie ceux que ça intéresse à ce débat, on ne va pas le refaire ici. Il y a un point qui me semble déterminant, c'est que nos fournitures de bois pour ce réseau de chaleur, à mon sens étaient extrêmement défectueuses, ça je pense que tout le monde le dit, aussi bien la Ville que le concessionnaire, le délégataire, et non seulement elles étaient extrêmement défectueuses mais en plus l'un des objectifs de cette délégation était d'utiliser des bois locaux, or il me semble que sous couvert de bois locaux, il a été considéré que s'approvisionner auprès d'une agence d'achat qui se trouve à moins de 100 km nous garantissait d'avoir des bois locaux, or on s'approvisionnait auprès d'une agence qui fournissait de l'okoumé, pour ceux qui connaissent un peu les bois tropicaux, ça se pose là comme bois local. Donc je souhaiterais que dans le cahiers des charges, si c'est possible, on précise ce point, pour avoir des bois qui poussent localement et pas des bois qui sont achetés localement en Afrique dans des forêts primaires et j'ai un deuxième point si vous voulez bien, Monsieur le Maire, c'est que j'aimerais connaître votre position sur le devenir de cette délégation, elle avait été conclue pour une durée courte de sept ans, ça n'était pas pour rien, c'était dans l'objectif de permettre...

Monsieur le Maire

Michel PAILLEY va vous répondre.

Amaury BREUILLE

A la collectivité de s'organiser pour reprendre en régie ce réseau de chaleur. Avez-vous toujours cette intention ou souhaitez-vous le déléguer à nouveau à l'issue de ce contrat ?

Monsieur le Maire

On a compris. Une fois la même question, ce n'est pas mal. On comprend, vous savez.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

C'est vrai qu'il y a eu des problèmes d'approvisionnement de bois et vraiment des problèmes de qualité qui ont même abîmé uns vis sans fin qu'il a fallu changer. Enfin, vous m'avez compris. Puisqu'il y avait des contraintes en terme de distance en approvisionnement, il va certainement falloir faire un avenant. En tous les cas, en ce qui concerne la fin de la DSP, nous en sommes à la deuxième année, nous ne nous sommes pas encore posés la question, il reste encore quelques années devant nous, mais quand on voit la spécialisation des salariés qui sont dans l'entreprise qui gère ce réseau de chaleur, les contraintes d'astreintes et tout ce qui concerne les contrôles, on se dit qu'on n'a peut-être pas les moyens de le faire en régie.

Monsieur le Maire

Merci. On prend acte du rapport. Merci Monsieur PAILLEY.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-269

Direction Patrimoine et Moyens

**ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS
DE MADAME MARIE POLEST**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Madame Marie POLEST est décédée le 27 septembre 2014. Célibataire, sans enfant, elle a fait toute sa carrière professionnelle à la Ville de Niort : elle y est entrée le 1^{er} avril 1945 et a été admise à la retraite le 1^{er} avril 1984. Elle a occupé plus particulièrement un poste au Bureau d'Aide Sociale (ancien CCAS).

Selon son ancienne voisine et le mandataire judiciaire à la protection des majeurs qui a géré son dossier, elle était très fière de sa carrière professionnelle.

C'est sans doute pour cette raison qu'elle a décidé de faire de la Ville de Niort sa légataire universelle.

La succession se compose de :

Actif immobilier :

- Une maison sise 5 rue Antoine Vignoy (quartier de Saint Florent), actuellement louée. Cette maison est estimée, par le notaire en charge de la succession, à 95 000,00 €.
- Un appartement de 25 m² sis Résidence Beauséjour, 310 avenue de Limoges, actuellement loué. Cet appartement est estimé, par le notaire en charge de la succession, à 26 000,00 €.

Actif bancaire :

- Compte de gestion	319,43 €
- Remboursement cotisation	81,30 €
- Comptes à la Banque Postale (jour du décès)	13 509,16 €
- Compte ouvert à la trésorerie de l'hôpital (au 05/05/2015)	5 949,94 €
- Trois assurances vie (montant total des versements)	83 402,28 €

Le montant total de l'actif s'élève donc à 224 262,11 €.

Passif :

Il correspond à diverses factures (charges courantes, recherches généalogiques, pompes funèbres...) pour un montant total de 4 184,27 €.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Madame Marie POLEST est décédée le 27 septembre 2014, elle était célibataire sans enfant, elle a fait toute sa carrière professionnelle à la Ville de Niort. Elle y est rentrée le 1^{er} avril 1945. Elle est partie à la retraite le 1^{er} avril 1984. Comme elle a été très fière de sa carrière professionnelle, c'est sans doute pour cette raison qu'elle a décidé de faire de la Ville de Niort sa légataire universelle pour un ensemble d'une valeur de 224 262 € et un passif de 4 184 €.

Monsieur le Maire

Merci en particulier à Madame POLEST, la Ville est reconnaissante.

Michel PAILLEY

Il arrive souvent, comme ça, que des Niortais nous couchent sur leur testament et c'est une bonne chose.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-270

Direction Patrimoine et Moyens

**REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT - LOT
N°2 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ACIER -
EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération de requalification des Halles de Niort – Phase 3 : rue Brisson, le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 3 juin 2013, la signature du lot n° 2 : Menuiseries extérieures acier.

Ce marché a été notifié à l'entreprise FRERE SAS le 21 juin 2013 avec un délai d'exécution ramené à seize semaines sur proposition de l'entreprise dans son mémoire technique.

L'ordre de service n°1 a fixé le démarrage de la période de préparation au 1er juillet 2013 pour une durée d'un mois.

Compte tenu des délais de validation et des demandes de modification émises par le Conservateur en Chef de Monuments Historiques (DRAC), la durée de préparation a été allongée et l'ordre de service n° 2 a été ensuite établi pour un lancement des travaux le 10 octobre 2013. Aucune réserve n'a été émise sur cet ordre de service par l'entreprise lors de sa signature.

Dès le 14 octobre 2013, la maîtrise d'œuvre a écrit à l'entreprise pour lui rappeler ses engagements en termes de planification et en complément des constats de retard figurant sur les comptes rendus de réunion de chantier. Les retards ont ensuite été constatés par plusieurs courriers émis auprès de l'entreprise par le maître d'œuvre puis le maître d'ouvrage.

Ainsi, l'entreprise a été informée, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 17 décembre 2013 que les pénalités de retard seraient appliquées en cas de dépassement de son délai contractuel dont la date limite était le 31 janvier 2014.

Cette application a été confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 février 2014 avec constat de l'avancement du chantier.

Finalement, les ouvrages n'ayant pas fait l'objet d'ordre de service d'ajournement ont été réceptionnés sans réserve à la date du 25 mars 2014 soit avec un dépassement du délai de 53 jours. A ces jours ont été ajoutés 10 jours cumulés pour les châssis dont la pose avait été ajournée.

Le dépassement total du délai est donc de 63 jours soit 12 600,00 € de pénalités qui ont été retenues sur le décompte général qui a été notifié à l'entreprise le 12 février 2015.

L'entreprise a refusé de signer ce décompte et, en application de l'article 50 du CCAG, elle a produit un mémoire en réclamation. Ce dossier a été reçu le 22 avril 2015 et le maître d'œuvre a été sollicité le 24 avril 2015 pour analyse. L'analyse du maître d'œuvre a été transmise le 15 mai 2015.

Après instruction de l'ensemble des éléments, il s'avère qu'une partie du retard n'est pas directement imputable à l'entreprise.

En effet :

- les modifications demandées par le Conservateur en Chef de Monuments Historiques ont eu une incidence financière qui a fait l'objet de l'ordre de service n° 3 en date du 25 novembre 2013 et qui a retardé la commande des profils de 14 jours ;

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015**

Délibération n° D-2015-271

Direction Patrimoine et Moyens**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA
CHAMOISERIE - LOCAL DE LAVAGE -
AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE
DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans l'opération de réhabilitation du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie, une zone de lavage des véhicules est prévue avec un traitement des eaux usées. Pour améliorer les conditions de travail de l'agent affecté au nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) initialement installé dans l'ancien garage, il est proposé aujourd'hui la construction, par les agents du site, d'un local à l'emplacement de l'aire de lavage initialement prévue.

Ce dossier a été présenté aux agents, a fait l'objet d'une présentation au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 15 juin 2015.

La maîtrise d'œuvre de l'opération, le Cabinet Sophie BLANCHET de la Rochelle, a préparé tous les documents nécessaires à cette autorisation ainsi que les plans d'exécution.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de construire pour le local de lavage du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-272

Direction Patrimoine et Moyens

**STADE RENÉ GAILLARD - INSTALLATION D'UNE
PLATE-FORME ACCESSIBILITÉ - AUTORISATION À
MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE NOUVELLE
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent assister dans de bonnes conditions aux manifestations sportives organisées au stade René Gaillard, il s'avère nécessaire qu'un aménagement soit effectué.

Par une délibération en date du 10 mars 2014, le Conseil municipal autorisait le Maire à déposer une demande de permis de construire pour créer une plate-forme surélevée d'une surface supérieure à 40 m² en bord de terrain pour accueillir le public en fauteuil. Or la visibilité n'était pas totale pour les personnes à mobilité réduite : les cages des joueurs obstruaient la vision des matchs.

En concertation avec la commission accessibilité ainsi que les associations, il a donc été fait le choix de supprimer une partie des gradins et des sièges existants dans la tribune d'honneur pour créer une zone PMR pouvant accueillir 21 personnes en fauteuil. Cet espace sera rendu accessible par la création d'une rampe normalisée en béton sur l'arrière de la tribune.

Afin de répondre aux règles d'urbanisme, il est nécessaire de procéder au dépôt d'une demande de permis de construire pour cet aménagement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une nouvelle demande de permis de construire.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-273

Direction Patrimoine et Moyens

**CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION
DES CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE
CHANTIER ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA
MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI
(MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors du Conseil municipal du 2 février 2015, la Ville s'est engagée à confier à la MIPE, au titre de l'année 2015, divers chantiers pour une participation estimée à :

- 100 000,00 € pour la main d'œuvre ;
- 18 000,00 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

Par ailleurs, onze conventions de chantiers ont été approuvées pour un montant versé à la MIPE de 74 064,00 €.

Aujourd'hui, afin de répondre aux engagements, il est proposé d'approuver les conventions de chantiers complémentaires suivantes :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre (en €)	Montant estimé des matériaux (en € TTC)
Jardin des plantes	Travaux de maçonnerie	14 858,00	606,84
Maison de quartier de Clou Bouchet	Travaux de peinture	9 765,00	1 565,48
Salle de sport – rue Bara	Travaux de peinture	1 313,00	-

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions complémentaires entre la Ville de Niort et la MIPE ;

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-274

Direction Patrimoine et Moyens

**AÉRODROME DE NIORT MARAIS-POITEVIN -
CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET
DE FOURNITURE DU CARBURANT D'AVIATION JET-
A1 ET AVGAS100LL - AVENANT DE TRANSFERT**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est gestionnaire et exploitant de l'aérodrome de Niort Marais-Poitevin équipé d'une station de stockage et de distribution de carburants aéronautiques AVGAS 100 LL et JET A1 appartenant à la SA TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Cette installation de type « automate » est indispensable au fonctionnement de l'aérodrome en permettant l'avitaillement des aéronefs sur le site. En conséquence, elle a fait l'objet d'une mise à disposition à la Ville de Niort pour exploitation par la SA TOTAL RAFFINAGE MARKETING conformément au contrat en date du 6 juin 2013.

A compter du 1er juin 2015, suite à un apport des activités de cette branche, devenue TOTAL MARKETING Service, à la filiale TOTAL MARKETING France, cette dernière est subrogée dans tous les droits et obligations du contrat en cours.

Il convient alors d'établir un avenant de transfert au contrat en date du 6 juin 2013 permettant d'acter ce transfert de prestataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert entre la Ville de Niort et la société TOTAL MARKETING France ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-275

Direction Patrimoine et Moyens

**CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT
DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE
LA GRANDE SALLE - LOT 2 - AVENANT N°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du rayonnement culturel du Centre d'Action Culturelle de Niort, la Ville de Niort réalise régulièrement des travaux d'amélioration de cet équipement.

A ce titre, une opération de remplacement des fauteuils et du revêtement de sol de la grande salle de spectacle a été lancée pour une exécution pendant la période de fermeture estivale. Aussi, par délibérations des 19 décembre 2014 et 10 avril 2015, les trois lots relatifs à ces travaux ont été approuvés.

Au droit des deux escaliers latéraux à la scène, deux murets sont actuellement recouverts d'un revêtement très usagé. Il convient donc également de remplacer ce revêtement en même temps que le changement du revêtement de sol.

Cette modification engendre une plus-value sur le lot 2 – revêtement de sol. Conformément aux règles applicables en matière de marchés publics, il est nécessaire d'acter ces modifications par avenant :

Lot N°	Désignation du lot	Titulaire	Montant marché initial (€ HT)	Montant avenant (€ HT)	% de l'avenant par rapport marché initial	Nouveau montant de marché (€ HT)	Nouveau montant de marché (€ TTC)
2	Revêtement de sol	BATISOL	46 608,23	2 811,63	6,03	49 419,86	59 303,83

L'avenant étant supérieur à 5 % de la rémunération initiale, il fait l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 28 mai 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 2 ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit de la mise aux normes et rénovation d'installations thermiques : réseaux, douches, chaufferies, pour vaincre les problèmes de légionelles. Je vous demande d'approuver le marché de travaux.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Il y en a pour 714 000 €, c'est ça ? Nos prédécesseurs ne l'avaient pas vu venir ?

Michel PAILLEY

C'est-à-dire que là ce sont des problèmes récurrents, surtout dans les équipements sportifs. Il s'agit de supprimer les bras morts, d'enlever toutes les boucles à l'intérieur des douches, pour diminuer les foyers de légionelles, il y en a un peu dans toutes les installations de France et de Navarre, et on est obligé de mettre ça aux normes.

Amaury BREUILLE

Une question, je n'ai absolument rien contre l'entreprise HERVE THERMIQUE, ça va de soi, qui est plutôt locale, mais je constate qu'on était sur un découpage avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles pour les différentes salles. Est-ce qu'on ne pourrait pas découper ce type de marché plutôt en différents lots ? Ce qui permettrait à la fois à de grandes entreprises comme HERVE THERMIQUE de répondre, mais aussi à de petites entreprises Niortaises de répondre. Je préférerais cette solution.

Michel PAILLEY

On a quand même fait appel à un Cabinet pour faire le marché et ce qui se passe, c'est qu'il y a des tranches fermes qui sont sur 2015 et des tranches complémentaires sur 2016.

Amaury BREUILLE

On peut faire des lots échelonnés, ça ne pose pas de problèmes.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie d'avoir tenu si longtemps, je vous souhaite de bonnes vacances, je pense que ceux de la Majorité qui partent en vacances les auront méritées. Je demande également à Marc THEBAULT de réfléchir durant cet été à une révision de notre règlement intérieur, compte tenu de l'évolution des comportements de certains, pour pouvoir prendre toutes dispositions ou faire tout rappel nécessaire au règlement et au Code Général des Collectivités Territoriales. Merci beaucoup.